



Indivision, rachat de parts

Par **hub80**, le **04/06/2008 à 12:44**

Bonjour, suite au décès de mon père, mes deux frères et moi avons hérité de sa maison en qualité de propriétaires indivis à part égale. J'occupe ce logement à titre gracieux depuis six mois avec ma famille suite à l'accord oral de mes frères qui ont refusé le paiement d'un loyer... à ce jour ces derniers exigent que je quitte les lieux car ils veulent la vente de ce bien. Je souhaite racheter leurs parts avec mon amie en indivision. Le notaire me signale que mon amie ne peut pas figurer sur l'acte de vente mais seulement sur le contrat de prêt. Suis-je prioritaire sur la vente, sommes-nous expulsable et avons-nous le droit de racheter ces parts en indivision avec mon amie? merci

Par **Visiteur**, le **06/06/2008 à 06:30**

Bonjour, Vous avez un peu d'expérience de l'indivision et comprenez peut-être que lorsque l'on peut faire différemment, c'est préférable. Voyez avec ce notaire la constitution d'une S.C.I entre vous mêmes et votre amie (cela évite l'indivision et c'est tant mieux). Votre part de la maison sera apportée à cette SCI (contre des parts), le reste sera acquis par celle-ci et le nombre de part réparti entre vous... Vous serez donc majoritaire, disposerez de statuts que vous pourrez aménager en terme de gestion, prévoir le cas d'une disparition ..etc...etc...) Il sera ainsi également plus aisé de gérer une éventuelle transmission future. Bien cordialement

Par **hub80**, le **06/06/2008 à 10:13**

Je vous remercie pour votre réponse.
Mais pouvez-vous me dire si le notaire dit vrai concernant l'acte de vente à mon nom seulement et si je suis prioritaire pour l'achat de ce bien?
Votre suggestion de sci me semble pertinente je vais me renseigner à ce sujet.
Qu'évoquez-vous en parlant de transmission future?
merci

Par **Visiteur**, le **06/06/2008** à **23:37**

Je ne pense pas que vous soyez prioritaire par rapport à vos co-indivisaires